



SEANCE PLENIERE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 JEUDI 26 JUIN 2008

Sommaire :

- **Approbation du compte administratif 2007
et vote du budget supplémentaire 2008.....P. 2**
- **Nouvelle politique territoriale, citoyenne et durable « Gironde 2014 ».....P. 3**
- **Mise en œuvre d'une politique départementale de restauration
publique dans les collèges de Gironde.....P.4**
- **Les autres dossiers :P.6**
 - Le soutien aux territoires sensibles ;**
 - Aide exceptionnelle suite aux intempéries du printemps 2008 ;**
 - Obligation de décoration des constructions publiques, mise en œuvre du 1% ;**
 - Lancement du second appel à projets Agenda 21 dans les collèges.**

Approbation du compte administratif 2007 et vote du budget supplémentaire 2008

➤ **Approbation du compte administratif 2007 :**

Le compte administratif 2007 traduit la bonne santé financière de l'Institution. L'exercice enregistre un taux de réalisation de 78,1 % des dépenses d'investissement, et de 95,7 % pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Ce compte administratif laisse toutefois apparaître quelques tendances à surveiller. En effet les droits de mutation, ressources fiscales en progression, peu maîtrisables, voit pour la première fois depuis plusieurs années sa progression ralentir.

Du côté des transferts de charges, l'Observatoire d'évaluation des transferts de compétences et des nouvelles charges qui s'est réuni récemment, a notamment constaté que depuis 2004, les transferts pesaient en moyenne chaque année 27 millions d'€ supplémentaires pour le Conseil Général de la Gironde; Soit près de 109 millions d'€ depuis 2004.

➤ **Le Budget Supplémentaire 2008 :**

Le Budget Supplémentaire s'équilibre au titre du budget principal à 107,2 M d'€ et 12,6 M d'€ pour les comptes annexes, portant les crédits annuels à 1 524,32 M€.

La reprise des résultats de l'exercice 2006 : le Budget Supplémentaire intègre l'excédent issu de la clôture 2007 pour montant de 23,14 M d'€ ainsi que les crédits reportés qui représentent 20,2 M d'€ en dépenses et 2,8 M d'€ en recettes. Le solde disponible s'élève à 5,8 M d'€ qui seront notamment utilisés, en fonctionnement, à hauteur de :

- 2 M d'€ pour les transports scolaires portant le budget 2008 dédié à cette politique à 49,2 M d'€
- 0,15 M d'€ pour la mise à niveau des demi-pensions
- 0,16 M d'€ pour la prévention de la délinquance
- 0,16 M d'€ concernant les politiques agricoles et d'aménagement foncier

Quant aux investissements, ils se réalisent moins rapidement que prévu, ce qui entraîne un transfert de crédits sur les exercices à venir, avec, en corollaire, le même mouvement sur le programme départemental d'emprunt destiné à les financer.

Pour autant, la volonté du Conseil Général de favoriser les équipements sur le territoire girondin n'est en rien entamée puisque la programmation prévisionnelle des investissements pour 2008 est augmentée de près de 22 M€, portant ainsi le volume annuel à hauteur de 379 M€.

Nouvelle politique territoriale, citoyenne et durable « Gironde 2014 »

La territorialité, la citoyenneté et le développement durable sont trois approches transversales fortement affirmées par le Département. Il s'avère aujourd'hui nécessaire de les articuler pour proposer aux Girondins un nouveau pacte social citoyen et durable qui se traduira par le projet « Gironde 2014 ». Il s'agit d'une charte girondine qui constituera pour la période 2009-2014 le cadre de la contractualisation opérationnelle.

Cette Charte doit renforcer le lien entre le Département et les acteurs territoriaux pour une meilleure prise en compte des besoins des Girondins, où qu'ils vivent sur le territoire.

La charte girondine pour un pacte social, citoyen et durable exprime l'ambition du Conseil Général pour les prochaines années. Si elle confirme l'engagement du Conseil Général en faveur du développement durable, elle entend aussi placer la citoyenneté au cœur de son projet politique. Elle traduit ainsi la volonté de la collectivité départementale d'associer pleinement citoyenneté et développement durable.

Si le Conseil Général doit partager son ambition avec les communes, leurs groupements, les associations et les acteurs socio-économiques locaux, il doit être garant d'une cohérence d'ensemble qui justifie, dans une large mesure, son action. Ainsi, cette ambition doit permettre un dialogue territorial renouvelé autour de valeurs communes qui engagent chacun des partenaires.

La charte girondine pour un pacte social, citoyen et durable se concrétisera par des projets s'inscrivant dans les politiques départementales en cours ou en devenir.

Bilan chiffré des Contrats Opérationnels de Développement Durable 2003-2007 :

Dès 2003 les contrats opérationnels ont été contractualisés et signés avec les territoires girondins : 9 pays, chacune des 28 communes de la CUB, 42 communautés de communes, la COBAS, la COBAN, 6 syndicats mixtes.

Depuis 2004, chaque année en moyenne ce sont près de 80 contrats qui étaient contractualisés et signés.

Depuis le début de la contractualisation, le Conseil Général a accordé, dans le cadre des COP, 36 989 770 € de subventions aux territoires girondins.

Mise en œuvre d'une politique départementale de restauration publique dans les collèges de Gironde

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements trois missions importantes relatives au fonctionnement des collèges : la restauration, l'accueil et l'entretien des locaux. Ce transfert de compétences s'est accompagné, dans un premier temps, de la mise à disposition des personnels TOS.

La restauration scolaire est un enjeu prioritaire tant par son impact en matière d'hygiène alimentaire des collégiens que des organisations à mettre en œuvre pour satisfaire l'ensemble des obligations et des responsabilités du Département.

En effet, 50 000 collégiens fréquentent les restaurants scolaires, auxquels il convient d'ajouter 5 000 commensaux (personnels administratifs, techniques et enseignants des collèges), soit un nombre de repas servis par an de l'ordre de 8 à 9 millions; le montant total annuel correspondant en recettes étant de l'ordre de 20 millions d'euros pour un prix de revient estimé au triple.

Le Conseil Général de la Gironde a fait procéder à une étude générale sur la situation de la restauration scolaire en Gironde.

Celle-ci révèle des disparités relatives à la qualité, au prix à l'organisation de la restauration scolaire.

Le Département de la Gironde s'est donc donné des objectifs, qualitatifs et quantitatifs qui devront permettre de mettre en place, dès 2009, une véritable politique départementale de restauration basée sur :

- l'adoption d'un tarif unique avec d'indispensables modulations et mesures d'accompagnement réaffirmant le caractère social de ce service public de restauration
- l'élaboration d'un règlement interne : périodes d'ouverture de ce service, mode de tarification et de paiement, définition de la prestation, ...)
- la déclinaison du plan national nutrition santé sous la forme d'un Plan Alimentaire départemental

La première étape de la mise en œuvre d'un service départemental de restauration débutera dès septembre 2008 sur 14 établissements distribuant 5000 repas chaque jour. Ce secteur concerne les trois cuisines centrales de Pessac Alouette, Bordeaux Alain Fournier, et Bordeaux Edouard Vaillant qui desservent les 11 cuisines satellites des collèges de Cenon Jean-Jaurès, Bordeaux Blanqui, Le Bouscat Jean-Moulin, Bordeaux Léonard Lenoir, Bordeaux Aliénor d'Aquitaine, Bordeaux Goya, Bordeaux Cheverus, Pessac Gérard-Philippe, Pessac François Mitterrand, Talence Henri Brisson et Bègles Berthelot.

Le service rendu sur ces 14 établissements sera homogénéisé et se présentera sous la forme d'un menu à 5 composants. Les agents seront également formés pour informer les collégiens sur les denrées qui leur seront servies.

Parallèlement, le Département, en concertation avec les collèges, étudiera la mise en place d'un futur groupement d'achat qui s'attachera à fournir des produits de qualité.

La restauration scolaire des collèges girondins :

-50 000 collégiens et 5 000 commensaux (personnels administratifs, techniques et enseignants) fréquentent les restaurants scolaires

-8 à 9 millions de repas servis chaque année

-Une recette de l'ordre de 20 millions d'€ pour un prix de revient estimé au triple

- des prix du repas allant de 1,92 € à 2,94 €

Les services de restauration se composent ainsi :

- 3 cuisines centrales dans l'agglomération bordelaise desservent 11 cuisines satellites dans les collèges

- 5 autres cuisines centrales dans les collèges délivrent des repas aux écoliers du primaire (Audenge, Hourtin, Saint-Symphorien, Salles et Soulac)

- 4 collèges bénéficient d'un service de restauration de lycée (Arcachon, Blaye, Libourne Atget et Talence Victor-Louis)

- 1 collège utilise un service de restauration communal à Pellegrue

- 80 collèges sont dotés de leur propre cuisine

600 agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement, ouvriers qualifiés ou agents polyvalents contribuent à la confection et à la distribution des repas ainsi qu'à l'entretien et au nettoyage des locaux.

Les autres dossiers :

➤ Le soutien du CG aux territoires sensibles :

Dans le cadre de son intervention en faveur des territoires girondins, le Conseil Général de la Gironde participe aux projets de renouvellement urbain des quartiers sensibles. Ce fut le cas dans le cadre du GPV des Hauts de Garonne, sur les sept sites de rénovation urbaine faisant l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU ; Le Conseil Général a apporté un accompagnement technique et d'importantes participations financières.

Aujourd'hui, compte tenu du redéploiement des crédits ANRU lié à l'ouverture de nouveaux sites de rénovation urbaine en Aquitaine, le Président Philippe Madrelle propose au vote des élus un soutien financier pour participer aux projets de renouvellement urbains des quartiers sensibles sur les sites ANRU girondins du groupe 1 non encore achevés. Le Département s'engage ainsi à hauteur de 5 millions d'€ sur la période 2008-2013 pour aider à la réalisation d'aménagements, d'équipements et de locaux associatifs sur les trois sites de Bègles Yves Farges, Floirac Libération et Lormont Génicart.

➤ Intempéries du printemps 2008 - Travaux de réparation de la voirie communale ou intercommunale :

suite aux intempéries du printemps 2008 qui ont particulièrement touché les zones du Libournais et du Blayais, le Président du Conseil Général propose aux élus de mettre en place des mesures et un soutien exceptionnel pour aider les communes touchées à effectuer les travaux nécessaires de voirie dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Ce dispositif ouvrira la possibilité d'une aide par an pendant 3 ans, destinée aux communes ou communautés de communes pour des travaux de chaussée et d'accotements réalisés dans les trois ans. Ces aides exceptionnelles seront dé plafonnées et pourront atteindre :

- 35% du montant des travaux pour les communes
- 20% du montant des travaux pour les communautés de communes

Par ailleurs, les communes ou les communautés de communes pourront utiliser simultanément la totalité du F.D.A.E.C. pour la remise en état de la voirie dégradée.

➤ **Obligation de décoration des constructions publiques : mise en œuvre du 1% :**

Dans le cadre de l'application du décret du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques dites du 1%, le Conseil Général de la Gironde procède au lancement d'un programme de commandes artistiques pour les bâtiments relevant de sa compétences (archives, MDSI, collèges,...) . Pour cela, le Conseil Général doit se doter de comités artistiques et d'un règlement intérieur pour la mise en œuvre de ce 1%. Celui-ci consiste à consacrer 1 % du coût d'une construction publique à la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art originales d'artistes vivants, destinées à s'insérer dans l'espace public.

Le Président soumet donc aujourd'hui au vote des élus le règlement intérieur et la création de ces comités artistiques.

Dès 2008, ceux-ci se réuniront pour travailler sur une dizaine collèges girondins.

➤ **Lancement du second appel à projets Agenda 21 dans les collèges :**

Toujours dans le cadre de notre politique en direction des collèges, lors de ce BS, est lancé le second appel à projets Agenda 21 dans les collèges.

Un premier appel à projets a permis, l'année dernière, de soutenir 11 établissements. Les projets, accompagnés par des associations et le Conseil Général sont en cours de mise en œuvre dans les établissements.

Ce second appel à projets lancé fin juin 2008 se poursuivra jusqu'au 1^{er} décembre 2008. Il a pour objectifs d'inciter et d'accompagner les collèges volontaires dans la mise en place d'Agenda 21 d'établissements scolaires en concertation avec toutes les parties prenantes, et de favoriser l'émulation et le transfert d'expérience entre les collèges en Agenda 21.

Il s'agit d'une démarche citoyenne qui engage concrètement l'ensemble de la communauté éducative d'un établissement dans une démarche de développement durable. Ces engagements pourront par exemple être liés aux transports et à l'accès à l'établissement, aux consommations d'énergie et d'eau, à la solidarité avec les familles, au tri des déchets à l'alimentation ou à la santé.

Le Conseil Général soutiendra et accompagnera pendant les 2 ans l'élaboration concertée d'un Agenda 21 d'établissement scolaire. Une subvention maximale de 3 000 € sur deux ans sera attribuée au titre du budget dédié aux actions pédagogiques innovantes.